

## Cas concret "tracter une remorque ou une caravane" avec un Permis B

Exemple avec une voiture légère : L'Audi A3 Sportback

On pourrait faire le même exercice avec une voiture plus lourde, [carte grise en main](#) !

PTAC (F2)	= 1880 Kg	Poids Total Autorisé en Charge
PV (G1)	= 1320 Kg	Poids à Vide national*
Charge Utile (CU)	= 560 Kg (F2-G1)	
PV avec attelage (G)	= 1395 Kg	Poids à Vide avec attelage
PTRA (F3)	= 3350 Kg	Poids Total Roulant Autorisé**

Possibilités d'attelage :

### 1er Cas : Remorque légère < 500 Kg (pas de CG, pas de freins)

Remorque de PTAC < 500 kg	= 500 Kg
Pv remorque	= 100 Kg
CU	= 400 Kg

PMA (somme des PTAC)\*\* = 2380 Kg

PTR de l'ensemble : PV attelage + CU VP + PV remorque + CU remorque.. il ne doit pas dépasser le PMA

$$1395 + CU VP + 100 + 400 = 1885 + CU VP \Rightarrow CU VP = 2380 - 1885 = 495 \text{ kg}$$

### 2ème cas : Remorque de PTAC > 500 Kg mais < 750 kg (remorque avec CG)

Sous cas N°1 : le PTAC < 660 Kg (50 % du PV de la voiture) => La remorque n'a pas besoin d'être freinée.

$$\text{Le PMA}^{**} = 1880 + 660 = 2540$$

Si la remorque est chargée au maximum, la CU de la voiture sera de :  
 $2540 - (1395 + 660) = 2540 - 2055 = 485 \text{ kg}$

Sous cas N°2 : le PTAC > 660 Kg mais < 750 Kg => La remorque doit impérativement posséder son propre système de freinage.

$$\text{Le PMA}^{**} = 1880 + 750 = 2630$$

Si la remorque est chargée au maximum, la CU de la voiture sera de :  
 $2630 - (1395 + 750) = 2630 - 2145 = 485 \text{ kg}$

### 3ème cas : Remorque d'un PTAC > 750 kg (Remorque avec carte grise, obligatoirement freinée + Somme des PTAC < 3500 kg... si non Permis E obligatoire)

Le PTAC de l'auto étant de 1880 Kg, le PTAC de la remorque ne devra pas dépasser  $3350 - 1880 = 1470 \text{ Kg}$

Le PMA de l'ensemble sera alors de 3350 Kg\*\*

La CU de la remorque sera au maximum de 1395 kg pour tenir compte du poids de l'attelage de la voiture.

La CU de la voiture sera alors égale à 0 kg !  
Si la CU de la voiture est supérieur à 0, il faut réduire d'autant la CU de la remorque (ce n'est plus qu'une question d'équilibre...)

C'est ce qui permet aux "caravaniers" d'avoir une certaine marge de manœuvre pour mettre une partie de leurs bagages dans la caravane, tout en gardant une CU convenable pour l'auto (passagers et bagages dans le coffre).

\* Le PV comprend le poids d'un conducteur de 75 Kg, les plein de fluide et le plein de carburant à 90% du réservoir d'origine.

\*\* ATTENTION le PMA (Poids Maximum Autorisé) se substitue toujours au PTR A dans les données à prendre en compte et se calcule ainsi :

PMA = Somme des PTAC des véhicules composant l'ensemble routier si cette somme est inférieure au PTR A,

Ou PMA = PTR A du véhicule tracteur si la somme des PTAC lui est supérieure.

Philippe Ballardur